



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
3 octobre 2003

Original: français

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 30 septembre 2003, à 10 heures

Président : M. Kmoníček (République tchèque)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Mselle

Sommaire

Élection des vice-présidents et du Rapporteur

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-53649 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Élection des vice-présidents et du Rapporteur

1. **Le Président** invite la Commission à observer une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat perpétré contre l'ONU à Bagdad le 19 août dernier. Puis il annonce que, conformément à la résolution 52/163 de l'Assemblée générale, la Commission doit élire trois vice-présidents et un rapporteur. Il considère que la Commission souhaite élire, aux postes de vice-présidents, M. Bouheddou (Algérie), M. Elkhuisen (Pays-Bas) et M. Pulido León (Venezuela), et, au poste de rapporteur, M. Rajeh (Arabie saoudite), dont les candidatures ont été présentées, respectivement, par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des États d'Asie.

2. *M. Bouheddou (Algérie), M. Elkhuisen (Pays-Bas) et M. Pulido León (Venezuela) sont élus Vice-Présidents et M. Rajeh (Arabie saoudite) est élu Rapporteur, par acclamation.*

Organisation des travaux (A/58/250; A/58/252; A/C.5/58/1 et A/C.5/58/L.1)

3. Le Président invite les membres à examiner le projet de programme de travail de la Commission pour la partie principale de la session de l'Assemblée générale en cours, qui fait l'objet du document officiel distribué aux délégations. Il appelle l'attention sur le document A/C.5/58/1, où figure la liste des questions renvoyées à la Commission par l'Assemblée, et sur le document A/C.5/58/L.1, qui contient la liste des documents relatifs à ces questions. Il précise que l'Assemblée a décidé de renvoyer le point 59 de l'ordre du jour intitulé « Renforcement du système des Nations Unies » à la Commission, qui examinera seulement les rapports du Secrétaire général intitulés « Améliorations apportées au processus actuel de planification et de budgétisation » et « Examen intergouvernemental du plan à moyen terme et du budget-programme ». Étant donné que ce point de l'ordre du jour doit être examiné en plénière le 27 octobre, le Bureau a recommandé que la Commission ne tienne aucune séance ce jour-là, pour permettre aux délégations de suivre le débat plénier.

4. **Le Président** annonce que deux séminaires seront organisés par le Secrétariat. Le premier sera consacré

aux barèmes des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies et de celles relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le second aux questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

5. **Le Président** appelle ensuite l'attention des membres sur le premier rapport du Bureau de l'Assemblée générale (A/58/250) et, notamment, sur les dispositions de son paragraphe 58 relatives au point 122 de l'ordre du jour (Planification des programmes), selon lesquelles le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée que les organes intergouvernementaux compétents, notamment les grandes commissions, incluent dans leur programme de travail un examen des recommandations du Comité du programme et de la coordination et transmettent toute observation pertinente à la Cinquième Commission avant qu'elle examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions ainsi que les recommandations contenues au chapitre III, section C (Évaluation), du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16). En conséquence, la Cinquième Commission attendra les recommandations des grandes commissions pour procéder à l'examen de ce point de l'ordre du jour.

6. Il appelle par ailleurs l'attention sur le paragraphe 30 du rapport, dans lequel le Bureau évoque la décision 34/401 de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle les grandes commissions devraient prévoir des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et tenir compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail. En outre, une date limite obligatoire (le 1er décembre au plus tard) doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières.

7. Au paragraphe 27 du rapport, le Bureau rappelle que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 48/264 et 55/285, a encouragé les États Membres à faire preuve de retenue lorsqu'ils demandaient de nouveaux rapports, notamment en demandant des rapports fusionnés, et, dans sa résolution 57/270 B, a constaté qu'il fallait éviter de demander au Secrétaire général d'établir des rapports faisant double emploi.

8. **Le Président**, notant que la Commission doit terminer ses travaux au plus tard le mardi 9 décembre, invite les délégations à obtenir de leurs collègues siégeant dans les grandes commissions qu'ils terminent dès que possible l'examen des projets de résolution ayant des incidences budgétaires, afin de laisser le temps nécessaire à l'établissement des états des incidences sur le budget-programme afférents à ces projets et à leur examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, puis par la Commission.

9. En ce qui concerne le point 17 de l'ordre du jour, il propose que la date limite pour la présentation des candidatures et la confirmation des nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations soit fixée au vendredi 17 octobre.

10. **M. Montovani** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne et des pays sur le point d'y entrer (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), ainsi que des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), ainsi que des pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui appartiennent à l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège), dit qu'il accueille avec satisfaction l'organisation de séminaires relatifs au budget-programme et aux barèmes des quotes-parts. La Commission sera saisie de nombreuses questions importantes durant la présente session, puisqu'elle examinera notamment les barèmes des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation et de celles relatives aux opérations de maintien de la paix, le financement des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, les rapports des organes d'inspection et de vérification des comptes, ou encore les opérations de maintien de la paix importantes et les missions politiques spéciales. En outre, la Commission se penchera sur l'examen intergouvernemental du plan à moyen terme et du budget-programme en une seule étape, une fois que l'Assemblée générale aura défini les orientations en la matière. Compte tenu de ce programme chargé, les délégations devront faire preuve de bonne volonté et de souplesse pour assurer le succès des négociations. L'Union européenne, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour y parvenir.

11. L'Union européenne souscrit aux décisions prises par le Bureau, notamment en ce qui concerne le temps imparti à l'examen de l'une des questions les plus

importantes dont la Commission est saisie, à savoir le budget-programme. Pour que la Commission puisse consacrer le temps voulu aux questions budgétaires, elle compte que l'examen du plus grand nombre possible d'autres points de l'ordre du jour sera achevé d'ici à la fin du mois d'octobre. De l'avis de l'Union européenne, il faudrait que les débats relatifs aux barèmes des quotes-parts soient terminés avant le début de l'examen du projet de budget. La Commission devrait s'efforcer, chaque fois que c'est possible, de prendre note des rapports qui font l'objet d'un consensus, afin de disposer de davantage de temps pour les questions plus délicates. L'Union européenne se félicite par ailleurs que le temps réservé à l'examen du budget en séance officielle soit bref. Elle est favorable à ce que les consultations officielles commencent le plus vite possible et à ce que les négociations relatives aux projets de résolution soient menées promptement et avec efficacité.

12. **Mme Afifi** (Maroc), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, accueille avec satisfaction l'organisation par le Secrétariat de deux séminaires qui permettront aux membres de la Commission de mieux cerner des questions telles que les barèmes des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation et de celles relatives aux opérations de maintien de la paix. Elle se réjouit que les questions en suspens dont l'examen avait été reporté lors de la présente session soient inscrites au programme de travail de la Commission.

13. Le temps nécessaire devra être imparti à l'examen des points de l'ordre du jour prioritaires. Un certain nombre des questions dont est saisie la Commission présentent un intérêt particulier pour le Groupe des 77 et la Chine, notamment les barèmes des quotes-parts, l'amélioration de la situation financière de l'ONU, le plan des conférences, les règles de passation des marchés et d'externalisation, le financement des opérations de maintien de la paix, le plan-cadre d'équipement, la planification des programmes ou encore le financement des Tribunaux pénaux internationaux.

14. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent que les demandes de dérogation présentées en vertu des dispositions de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies soient examinées durant la première semaine du programme de travail de la Commission. En outre, il est important que le Secrétariat publie les documents conformément à la règle des six semaines, car leur

soumission tardive nuit au bon fonctionnement de la Commission. Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent les efforts consentis par le Secrétariat en la matière et constatent une amélioration par rapport aux années précédentes, mais déplore que certains documents soient encore publiés après les délais prescrits.

15. Le Groupe des 77 et la Chine se demandent pourquoi le point 128 de l'ordre du jour, « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », n'a pas été inclus dans le programme de travail proposé.

16. **Mme Incera** (Costa Rica) se déclare surprise que, dans le projet de programme de travail de la Commission, trois séances officielles seulement aient été allouées à la première lecture du budget. Il est, selon elle, indispensable que la présentation de chaque chapitre du budget et des questions à leur sujet ait lieu en séance officielle. Il y a deux ans, la Commission avait accepté, à titre expérimental, que les différents chapitres du budget-programme soient présentés et examinés lors des consultations officielles. Tout semble indiquer que l'on veuille conserver cette formule, mais le Costa Rica estime qu'elle ne donne pas satisfaction. Par ailleurs, elle demande l'inscription au programme de travail de la question relative à l'interdiction de fumer au Siège de l'ONU et du non-respect par le Secrétariat de la décision 38/401 et des décisions ultérieures pertinentes de l'Assemblée générale.

17. **Mme Núñez Mordocho** (Cuba) dit que son pays s'associe à la déclaration prononcée par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle estime que le projet de programme de travail alloue trop peu de temps à l'examen de certaines questions comme le plan des conférences et le barème des quotes-parts et demande qu'au moins deux séances supplémentaires soient consacrées à ces deux points. D'autre part, Cuba estime que la première lecture du budget ne peut être faite en seulement trois séances officielles et demande que deux séances officielles supplémentaires y soient consacrées. La manière dont le budget a été examiné lors de la cinquante-sixième session ne peut être érigée en pratique, car elle empêche les États qui le souhaitent de s'exprimer clairement sur les propositions budgétaires en séance officielle. Il convient donc d'augmenter le nombre total de séances officielles prévues pour l'examen du budget. À propos des demandes de dérogation à l'application de l'Article 19

de la Charte, la délégation cubaine souscrit à la position du Groupe des 77 et de la Chine, selon laquelle la Commission doit se prononcer sur cette question dès sa première semaine de travaux. Par ailleurs, il serait bon que les membres de la Commission puissent disposer de renseignements concernant la situation financière de l'Organisation avant la présentation de ce point.

18. La présentation simultanée d'un grand nombre de points est préoccupante, car certains pays, en particulier les pays en développement, n'ont qu'un nombre réduit de représentants. Or, il est indispensable que les délégations analysent les documents présentés si l'on veut que le débat intergouvernemental soit fructueux. Par ailleurs, la séance d'information sur la situation en Iraq aurait dû être programmée au titre du point relatif à la sécurité du personnel. De la même manière, les rapports des organes de contrôle devraient être examinés dans le contexte des points pertinents de l'ordre du jour. Enfin, les aspects du budget relatifs au programme devraient être examinés par les grandes commissions, comme le veut la pratique établie.

19. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission), répondant aux questions et observations des intervenants, dit que la raison pour laquelle le point intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » ne figure pas au programme de travail est que le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur la question a pris du retard et ne sera présenté qu'en juin 2004. Au sujet des demandes de dérogation en vertu de l'Article 19, il précise que, conformément à la pratique établie, le rapport du Comité des contributions a été transmis en juillet au Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, qui l'a renvoyé au Président de la Cinquième Commission en vue de son examen à la présente session. Le bureau de la Commission avait initialement décidé que cette question serait examinée au cours de la première semaine de son programme de travail, mais a décidé d'en reporter l'examen à la deuxième semaine, au cours de laquelle la Commission doit examiner le point 124 de l'ordre du jour relatif au barème des quotes-parts, lorsqu'il a été informé que les élections en plénière n'auraient pas lieu avant le 23 octobre. Le bureau se propose de revoir cette décision, conformément à la demande des États Membres.

20. À propos de l'interdiction de fumer au Secrétariat, question soulevée par le Costa Rica, il

s'agit d'une décision prise par le Bureau de l'Assemblée générale, sur recommandation du Directeur général de l'OMS. La question ne figure pas à l'ordre du jour et ne relève pas de la Commission ou de son bureau.

21. **Le Président** demande s'il peut considérer que la Commission demande s'il peut considérer que la Commission souhaite adopter le programme de travail proposé, étant entendu que des modifications seront apportées en cours de session selon que de besoin, et a pris note des recommandations de l'Assemblée générale.

22. **Mme Incera** (Costa Rica) déclare qu'elle ne peut approuver le programme de travail avant d'avoir examiné la version révisée. En particulier, elle ne peut accepter que les chapitres du budget soient abordés uniquement lors des consultations officielles.

23. **M. Sy** (Sénégal) espère également que les modifications qui seront apportées au programme de travail seront portées à la connaissance des États Membres avant son adoption. Il souligne que les délégations des pays en développement ont des moyens très limités, et que les consultations officielles sont parfois une manière d'exclure ces délégations du débat.

24. **Mme Núñez Mordocho** (Cuba), à laquelle s'associe M. Camara (Guinée), souscrit aux déclarations du Costa Rica et du Sénégal, et propose que le Bureau présente un projet de programme de travail révisé tenant compte de toutes les observations formulées.

25. **M. Iossifov** (Fédération de Russie) dit que le programme de travail révisé en fonction des souhaits des États Membres pourra être corrigé au fur et à mesure, de façon à permettre aux représentants d'examiner de façon approfondie les questions qui les intéressent particulièrement. À propos des décisions relatives à l'usage du tabac, il tient à rappeler que la question a été réglée par la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, adoptée le 23 décembre 2000. Or, cette résolution ne prévoit pas qu'il est totalement interdit de fumer. Il pense que, d'un point de vue juridique, on ne doit pas revenir sur une décision de l'Assemblée générale.

26. **Mme Incera** (Costa Rica) regrette que, depuis quelques années, le Secrétariat ait de plus en plus tendance à passer outre aux décisions de l'Assemblée générale, mettant les États Membres devant le fait

accompli, qu'il s'agisse du transfert du secrétariat des Cinquième et Sixième Commissions, de la suppression du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies ou de l'interdiction de fumer. Dans ce dernier cas, alors que les États Membres avaient clairement exprimé leur volonté, dans une résolution de l'Assemblée générale, le Secrétariat a modifié de sa propre initiative un règlement qu'il prétend faire appliquer par le personnel de sécurité, ce qui est inacceptable. En vertu des règles élémentaires de protocole et de courtoisie diplomatique, on ne peut interdire aux chefs de délégation et représentants d'États Membres souverains de fumer ou prétendre les en empêcher. Conformément à l'Accord du Siège (art. 2, par. 8), la réglementation en vigueur dans la ville de New York n'est pas applicable au Siège. Mme Incera demande au Secrétariat de lui fournir, à la prochaine séance, une réponse écrite aux questions suivantes : 1) En vertu de quelle autorité les agents de sécurité ont-ils reçu pour instruction de harceler les fumeurs, menaçant des diplomates de relever leur nom et celui de leur pays et de les communiquer « en haut lieu »? 2) Quelle suite le Secrétariat compte-t-il donner à cette liste de noms? 3) Qui assure le maintien de l'ordre et la sécurité des bâtiments pendant que les agents de sécurité font la chasse aux fumeurs?

27. **Le Président** dit que le Secrétariat a fait savoir qu'il donnerait une réponse écrite à ces questions. Concernant le projet de programme de travail, il propose à la Commission d'approuver le programme de la première semaine, pour qu'elle puisse commencer ses travaux, et de demander au Bureau de présenter une version révisée de la suite du programme tenant compte des souhaits, suggestions et propositions des États Membres.

28. **Mme Núñez Mordocho** (Cuba) dit que la demande formulée par le Groupe des 77 et la Chine tendant à ce que la question des barèmes des quotes-parts et de l'application de l'Article 19 soit examinée au cours de la première semaine modifierait le programme de travail. Elle souhaite savoir comment cette demande sera prise en compte si le programme de travail de la première semaine est adopté tel quel, comme l'a proposé le Président.

29. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit que le Bureau se réunira, comme l'a proposé précédemment le Président, afin de revoir le programme de travail pour que la question de

l'application de l'Article 19 puisse être examinée au cours de la première semaine.

La séance est levée à 11 h 10.